



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 083-218301133-20241017-2024101707-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 17 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul		X		M SCHILLINGER
FANGUIAIRE	Sandrine	X			(Arrivée à 19h00)	JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille		X		Cyrille HOURS
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X			(Arrivé à 19h00)	D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration : 03**

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

Délibération n° 2024-10-17-07

Objet : Projet d'échange de parcelles quartier du Vieux village

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée les éléments suivants :

Mme BIENVENU, représentant la SCI Saint Laurent, sollicite la commune pour un projet d'échange de parcelles quartier du Vieux Village, rue du belvédère.

La SCI Saint Laurent est en effet propriétaire de la parcelle AS 259 qui est traversée par l'assise réelle de la rue du belvédère.

Le plan annexé à la présente délibération matérialise bien le décalage, comme cela fréquemment constaté, entre l'assise cadastrale et la réalité du positionnement de la voirie.

La SCI Saint Laurent propose donc à la commune de régulariser cette situation en procédant à un échange de parcelles en impactant d'une part la parcelle municipale n° AS 255 (domaine privé de la commune, située en vis-à-vis de la parcelle AS 259, de l'autre côté de la voie), et d'autre part la parcelle privée AS 259 (de la SCI St Laurent), en suivant le tracé de la voie existante.

La Commune est favorable à cette proposition qui régularise la situation et permet également d'officialiser le tracé actuel plus doux du virage opéré à cet endroit par la rue du belvédère, en lieu et place de l'angle droit porté au cadastre.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé préalable, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'exposé rapporté ci-dessus,
- **AUTORISE la poursuite des investigations nécessaires** à l'instruction de ce dossier dans la perspective d'une cession par voie d'échange,
- **AUTORISE la consultation du service des Domaines** pour l'estimation du prix de cession, base de l'échange
- **PRÉCISE** que l'ensembles des frais liés à ces procédures seront portés par les pétitionnaires

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,



E. HUGOU

Annexe à la délibération n° 2024-10-17-07 du 17 octobre 2024

PLAN DE SITUATION

